

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

DEL-2022-218

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS.
MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON.
M. COUTIER.

Étaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.
MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL,
MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 14
Représentés par mandat : 3

**Objet : COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL ENERGIE
- CONVENTION DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SERVICE**

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la commune, établie pour une durée de 4 ans.

La contribution annuelle appelée auprès des communes de plus de 14.000 habitants est établie suivant les projets portés par les communes sur leur patrimoine et pour lesquels l'accompagnement du SYANE est sollicité. L'état des lieux initial des besoins est donc un préalable.

La contribution annuelle appelée est fixée par délibération du Comité syndical et s'élève à 50 % de ce coût annuel (en application de la délibération du Comité syndical du 9 décembre 2021).

Chaque année un bilan de l'activité menée par le conseiller énergie auprès de la collectivité sera réalisé. Ce bilan permettra de vérifier l'adéquation entre la situation réelle et les besoins estimés en début de mission. Des évolutions de la convention pourront être proposées en cas d'écart ou d'évolution des besoins

La commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS adhère au service de Conseil Energie du SYANE depuis 2018 et souhaite renouveler son adhésion :

Nom de la commune	Montant de la contribution communale annuelle
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	2.222,00 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le renouvellement de l'adhésion au service de Conseil Energie de la commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS,
2. à autoriser le Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

